

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 31 Mars 2014, qui font apparaître un actif net de **14.208.387** Dinars pour un capital de **13.587.133**Dinars et une valeur liquidative égale à **106.190** Dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 Mars 2014 à **14.255.964** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **12.365.610** dinars, soit 86.74% de valeurs mobilières et de **1.888.128** dinars soit 13.24% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 11.68% de l'actif net de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Le commissaire aux comptes:

**Tunisie Audit & Conseil
Lamjed Ben Mbarek**

BILAN TRIMESTRIEL ARRÊTE AU 31 Mars 2014
(Unité : en DT.)

ACTIF	Note	AU 31/03/2014	AU 31/03/2013	AU 31/12/2013
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1-1	12 365 610	13 517 690	12 048 325
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		182 037	177 990	380 879
b - Obligations et valeurs assimilées		12 183 573	13 339 700	11 667 446
c - Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-1-2	1 888 128	6 964 891	2 651 505
a - Placements monétaires		1 119 044	6 374 315	2 432 797
b - Disponibilités		769 084	590 576	218 708
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-	-
b- titres de créance échus		-	-	-
AC 4 - Autres actifs	4-1-3	2 226	12	1 997
a - Débiteurs divers		2 226	12	1 997
c - Immobilisations nettes		-	-	-
TOTAL ACTIF		14 255 964	20 482 593	14 701 827
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-1-4	28 277	27 170	26 473
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-1-5	19 300	12 264	15 553
TOTAL PASSIF		47 577	39 434	42 026
ACTIF NET		14 208 387	20 443 159	14 659 801
CP 1 - Capital	4-1-6	13 587 133	19 605 889	14 130 806
CP 2 - Sommes distribuables		621 254	837 270	528 995
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		508 803	673 697	63
b - Sommes distribuables de l'exercice		112 451	163 573	528 932
ACTIF NET		14 208 387	20 443 159	14 659 801
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 255 964	20 482 593	14 701 827

ÉTAT DE RÉSULTAT TRIMESTRIEL ARRÊTE AU 31 Mars 2014
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-2-1	140 760	139 665	595 744
a - Dividende		-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		140 760	139 665	595 744
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2-2	25 434	49 393	136 573
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		11 264	26 975	93 955
d - Intérêts sur comptes courants		-	-	-
e - Revenu des autres placements monétaires		14 170	22 418	42 618
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		166 194	189 058	732 317
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-2-3	(28 278)	(27 165)	(73 205)
REVENU NET DES PLACEMENTS		137 916	161 893	659 112
CH 2 Autres charges	4-2-4	(8 001)	(9 039)	(34 196)
RESULTAT D'EXPLOITATION		129 915	152 854	624 916
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(17 465)	10 719	(95 984)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		112 450	163 573	528 932
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17 465	(10 719)	95 984
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		(4 756)	(318)	(52 064)
Variation des plus (ou moins) valeurs potent./titres		(6 033)	(198)	(115 468)
Plus (ou moins) valeurs réalisées/ces de titres		1 332	(120)	65 632
Frais de négociation		(55)	0	(2 228)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		125 159	152 536	572 852

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Mars 2014

(Unité : en D.T.)

	Période du 31/01/2014 <i>Au</i> 31/03/2014	Période du 31/01/2013 <i>Au</i> 31/03/2013	Période du 31/01/2013 <i>Au</i> 31/12/2013
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	125 159	152 536	572 852
a - Résultat d'exploitation	129 915	152 854	624 916
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	(6 033)	(198)	(115 468)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	1 332	(120)	65 632
d - Frais de négociation de titres	(55)	0	(2 228)
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			(605 529)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(576 574)	4 338 544	(1 259 601)
a - Souscriptions	12 566 312	14 677 602	46 728 647
- Capital	11 883 200	13 872 200	44 395 700
- Régularisation des sommes non distribuables	186 522	263 803	811 000
- Régularisation des sommes distribuables	496 590	541 599	1 521 947
b - Rachats	(13 142 886)	(10 339 058)	(47 988 248)
- Capital	(12 414 200)	(9 766 200)	(45 619 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(194 439)	(185 747)	(826 882)
- Régularisation des sommes distribuables	(534 247)	(387 111)	(1 542 266)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(451 414)	4 491 080	(1 292 278)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a - en début de période	14 659 801	15 952 079	15 952 079
b - en fin de période	14 208 387	20 443 159	14 659 801
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a - en début de période	139 111	151345	151 345
b - en fin de période	133 801	192 405	139 111
VALEUR LIQUIDATIVE	106,190	106,251	105,382
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	0,77%	0,81%	3,30%

Notes aux États Financiers arrêtés au 31 Mars 2014

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 Septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 Septembre 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

La gestion du portefeuille titres de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net moyen, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- | | |
|--|--|
| ✓ De 0 à 10 millions de dinars | : 0,1% de l'actif net avec minimum de 6 000 DT |
| ✓ De 10 millions à 20 millions de dinars | : 0,08% de l'actif net |
| ✓ Au-delà de 20 millions de dinars | : 0,06% de l'actif net |

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Mars 2014 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société **Millenium Obligataire SICAV** et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31/03/2014.

3.3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et les valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2014 ou par rapport à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Note explicatives du bilan

4-1.1 Portefeuille Titres :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Mars 2014 à **12.365.610** dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% actif
OBLIGATIONS DE STES				
ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	171 430	174 671	1,23%
BTK 2012-1 B	8 000	685 720	698 692	4,90%
EOATL 2013-1	10 000	1 000 000	1 051 270	7,37%
EOATL 2014-1	4 000	400 000	400 960	2,81%
EO BTE 2009	100	6 000	6 137	0,04%
EO BTE 2009	4 900	291 060	298 897	2,10%
EO BTE 2009	100	6 000	6 137	0,04%
EO BTE 2011	5 500	550 000	553 678	3,88%
EO CIL 2009/1	1 600	32 000	32 984	0,23%
EO CIL 2010/1	4 600	184 000	189 187	1,33%
EO CIL 2010/2	5 000	200 000	203 511	1,43%
EO HL 2009/1	3 000	60 000	61 927	0,43%
EO HL 2013/1	5 000	500 000	524 122	3,68%
EO HL 2013/2	2 000	200 000	200 966	1,41%
EOMEUBLATEX 2010-B	1 500	120 000	124 829	0,88%
EO MODERN LEASING 2012	3 000	300 000	301 795	2,12%
EOPANOBOIS 2007-C	500	20 000	21 014	0,15%
EO TL SUB 2009	4 150	83 000	84 932	0,60%
EO TL SUB 2009	100	2 000	2 047	0,01%
EO TL SUB 2009	100	2 000	2 047	0,01%
EO TL2011-3	6 000	360 000	362 862	2,55%
EOUBCI 2013	5 000	500 000	522 729	3,67%
EOUIB 2009/1	1 000	80 000	82 646	0,58%
EOUIB 2009/1	100	8 000	8 265	0,06%
EOUIB 2009/1	100	8 000	8 265	0,06%
EOUIB 2009/1	870	69 600	71 902	0,50%
ES ATL 2008	2 000	200 000	206 812	1,45%
Total		6 038 810	6 203 284	43,51%
FCC				
FCC-BIAT-1-P2 15/05/2014	300	161 891	162 848	1,14%
FCC-BIAT2-P301	300	300 000	301 923	2,12%
Total		461 891	464 771	3,26%
BTA				
B0316	100	103 530	101 235	0,71%
B0319	500	521 500	511 939	3,59%
B0319	100	104 330	102 414	0,72%
B0319	100	104 030	102 264	0,72%

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% actif
B0319	290	295 887	293 995	2,06%
B0319	300	306 240	304 215	2,13%
B0319	300	306 390	304 299	2,13%
B0319	300	306 540	304 382	2,14%
B0319	300	306 690	304 465	2,14%
B0319	210	214 788	213 183	1,50%
B0319	80	78 464	78 690	0,55%
B0717	475	529 625	516 014	3,62%
B0717	1 500	1 585 500	1 630 205	11,44%
B0822	300	288 000	299 467	2,10%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	388 680	2,73%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	38 361	0,27%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 710	0,15%
Total		5 489 502	5 515 518	38,69%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		11 990 203	12 183 573	85,46%
OPCVM		133 000	182 037	1,28%
FCPPROPARCO	133	133 000	182 037	1,28%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		12 123 203	12 365 610	86,74%

4-1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique est arrêtée au 31 Mars 2014 à **1.888.128** dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
<i>Certificats de Dépôt</i>		500 000	516 730	3,62%
BTE 13/08/14	1	500 000	516 730	3,62%
		600 000	602 315	4,23%
<i>Autres placements monétaires</i>		000	602 315	4,23%
CP BIAT 03-04-2014	600	600 000	602 315	4,23%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		1 100 000	1 119 044	7,85%
DISPONIBILITÉS		769 084	769 084	5,39%
TOTAL GÉNÉRAL		1 869 084	1 888 128	13,24%

4-1.3. Autres Actifs :

Ce poste présente au 31.03.2014 un solde de **2.226** dinars contre **12** dinars au 31.03.2013 et se détaille comme suit :

	31/03/2014	31/03/2013
Autres débiteurs RAS sur BTA	2 226	12
Total	2 226	12

4-1.4. Opérateurs créditeurs :

Ce poste présente au 31.03.2014 un solde de **28.277** dinars contre **27.170** dinars au 31.03.2013 et se détaille comme suit :

	31/03/2014	31/03/2013
Dépositaire	4 402	5 012
Gestionnaire	23 875	22 158
Total	28 277	27 170

4-1.5. Autres créditeurs divers :

Ce poste présente au 31.03.2014 un solde de **19.300** dinars contre **12.264** dinars au 31.03.2013 et se détaille comme suit :

	31/03/2014	31/03/2013
Impôts à payer	1 148	1 087
Commissaire aux comptes	15 953	8 595
CMF (redevance & Publication)	2 165	2 554
Charges à payer	34	28
Total	19 300	12 264

4-1.6. Capital Social

Capital au 31 Décembre 2013

Montant (en nominal)	13 911 100	D
Nombre de titres	139 111	
Nombre d'actionnaires	963	

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	11 883 200	D
Nombre de titres émis	118 832	
Nombre d'actionnaires nouveaux	312	

Rachat effectués

Montant (en nominal)	-12 414 200	D
Nombre de titres rachetés	-124 142	
Nombre d'actionnaires sortant	-138	

Capital au 31 Mars 2014

Montant (en nominal)	13 380 100	D
Nombre de titres	133 801	
Nombre d'actionnaires	1 137	

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 31 Mars 2014	13 380 100
Sommes non distribuables (*)	(12 672)
Résultat non distribuable de l'exercice clos	219 705
Capital au 31 Mars 2014	13 587 133

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Résultat non distribuable de l'exercice :

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(6 033)
+ (ou -) valeurs réalisées/cession de titres	1 332
Frais de négociation	(55)
	(4 756)

Régularisation des S.N.D

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	186 522
Régularisation des S.N.D sur rachats	(194 439)
	(7 916)

Sommes non distribuables (12 672)

4.2. Note explicatives de l'état de résultat

4-2.1. Revenus du portefeuille titres:

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2014 au 31.03.2014 à **140.760** dinars contre **139.665** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/01/14 Au 31/03/14	Du 01/01/13 Au 31/03/13
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	140 760	139 665
Total	140 760	139 665

4-2.2. Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2014 au 31.03.2014 à **25.434** dinars contre **49.393** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/01/14 Au 31/03/14	Du 01/01/13 Au 31/03/13
Revenus des certificats de dépôt	11 264	26 975
Revenus des autres placements monétaires	14 170	22 418
Total	25 434	49 393

4-2-3 .Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2014 au 31.03.2014 à **28.278** dinars contre **27.165** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/01/14	Du 01/01/13
	Au 31/03/14	Au 31/03/13
Rémunération du dépositaire	4 402	5 007
Rémunération du gestionnaire	23 876	22 158
Total	28 278	27 165

4-2-4. Autres charges:

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2014 au 31.03.2014 à **8.001** dinars contre **9.039** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/01/14	Du 01/01/13
	Au 31/03/14	Au 31/03/13
Redevance C.M.F	4 047	4 695
Rémunération commissaire aux comptes	3 452	3 452
Publicité et publications	161	161
Agios, frais bancaires et autres charges	18	352
Impôts et taxes	323	379
Total	8 001	9 039